

A Nersac, le 6 janvier 2003

Subdivision Environnement industriel,
Ressources minérales et Energie
Z.I. de Nersac – Rue Ampère
16440 NERSAC
Tél. : 05.45.38.64.50 - Fax : 05.45.38.64.69
Mél : sub16.drivre-poitou-charentes@industrie.gouv.fr

OBJET : Carrière – Fin d'exploitation.

**Carrière de grès ferrugineux à
TORSAC**

PROCES-VERBAL DE RECOLEMENT

Par courrier du 9 octobre 2002, Monsieur le préfet nous a demandé notre avis au sujet du dossier de déclaration de fin d'exploitation d'une carrière transmis par la société DAM à St Jean-de-Côle.

Cette carrière à ciel ouvert de grès ferrugineux sur la commune de Torsac aux lieux-dits "La Grande Pièce" et "Pièce du Lac", avait fait l'objet d'un arrêté préfectoral en date du 17 juin 1999 au nom de la société DENAIN ANZIN MINERAUX - 24800 St Jean-de-Côle. Cette exploitation, parmi les autres sites autorisés en Charente et en Dordogne, était destinée à la production de blocs de pierres d'où est extrait un pigment de couleur marron destiné à l'industrie de la céramique.

L'article 8 de l'autorisation du 17 juin 1999 prévoyait que le site soit remis en exploitation agricole.

Comme il est commun sur de telles exploitations où la présence de veines ou lentilles de grès ferrugineux est très aléatoire et dispersée, seule une petite partie du terrain a été exploité.

Nous avons constaté lors d'une visite sur place le 6 janvier 2003 que des travaux décrits dans le dossier de fin d'exploitation ont bien été réalisés. Le site est entièrement agricole.

Le conseil municipal de Torsac, consulté par courrier du 6 octobre 2002, n'a pas répondu. En l'absence de réponse dans un délai d'un mois, son avis est réputé favorable.

Nous considérons que la remise en état correspond aux prescriptions prévues par l'arrêté d'autorisation et proposons donc aux membres de la commission des carrières, conformément aux articles 23-6 et 34-1 du décret du 21 septembre 1977, de prendre acte de la fin de l'application de la police des carrières et de lever l'obligation de garanties financières.

Le Technicien de l'Industrie et des Mines,
Inspecteur des installations classées,

Yves MEMEREAU

VU,
L'Ingénieur Subdivisionnaire,

Christophe HUART